

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-
mer et des Collectivités Territoriales

NOR : IOCD1009703A

Arrêté du 29 SEP. 2010

approuvant des modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'application de cette loi, notamment son article 13-1 ;

Vu le décret du 6 janvier 2005 qui a reconnu comme établissement d'utilité publique l'association dite « Association Française pour l'Étude du Foie », dont le siège est à Paris, ensemble ses statuts ;

Vu, en date des 19 mars 2007, 26 janvier, 20 mars 15 septembre et 1^{er} octobre 2009, les délibérations de l'assemblée générale mixte et extraordinaire de l'association ;

Vu les nouveaux statuts proposés ;

Vu les pièces établissant la situation financière de l'association ;

Vu, en date du 2 février 2010, la demande d'avis adressée par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à la ministre de la santé et des sports ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Conformément à l'avis du Conseil d'État (section de l'intérieur),

Arrête :

Article 1^{er}

L'association dite « Association Française pour l'Étude du Foie », dont le siège est à Paris et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 6 janvier 2005, est régie désormais par les statuts annexés au présent arrêté.

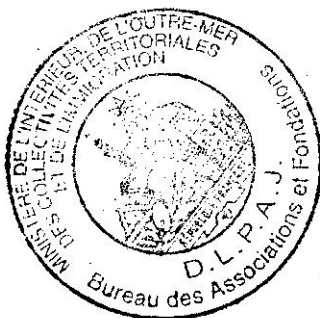
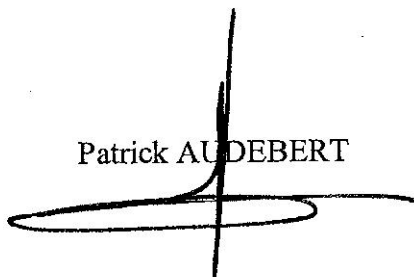
Article 2

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 SEP. 2010

Pour le ministre et par délégation, le chef du bureau des associations et des fondations

Patrick AUDEBERT



Pour Ampliation

L'adjoiate au chef du bureau
des Associations et Fondations

Mario-Jean Le GATTE

